

Réunion du 27 septembre 2012

L'an deux mil douze, le vingt sept septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

Date de convocation : 18 septembre 2012

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, LABBE, Mmes DESNAUDS, GRANSEIGNE, SOURIOUX, TOURET, DUBOIS et MERITET.

Excusés : Madame LAMARTINE, Messieurs DETOURBET et AUGENDRE

Melle DUBOIS a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Travaux d'extension du réseau d'assainissement Rue Roger Bridot

Madame SOURIOUX est arrivée à 21 h 20 et n'a pas participé à la présente délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avant-projet sommaire des travaux d'extension du réseau d'assainissement Rue Roger Bridot pour le raccordement du nouvel EHPAD.

Le coût des travaux s'élève à 51 448,87 €.

Le Conseil Municipal sollicite les aides financières du Conseil Général de l'Allier et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour ces travaux. Il précise qu'il n'y a pas d'autres cofinanceurs éventuels pour ce projet.

Monsieur le Maire est chargé de remettre le dossier de demande de subvention auprès de M. le Président du Conseil Général de l'Allier, en double exemplaire, dont un destiné à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

La tranchée est prévue sur 80 m de longueur et 6 m de profondeur. Il est envisagé de creuser la tranchée le long du parking du HLM de la Romerie afin que la rue Roger Bridot ne soit pas bloquée pendant la durée des travaux. En effet, il est difficilement envisageable de fermer l'accès de cette rue car cela poserait des problèmes de sécurité pour les habitants. Aussi, Monsieur le Maire a demandé l'autorisation à Allier Habitat, propriétaire du HLM La Romerie de creuser la tranchée sur leur terrain. La mairie est dans l'attente d'une réponse. Il est très difficile d'envisager une autre solution d'autant plus que le coût des travaux serait doublé.

Une consultation restreinte va être lancée pour la réalisation des travaux auprès des entreprises Miro, Eurovia, Alzin et Sacer le délai de réponse sera de trois semaines. La consultation sera lancée dès qu'Allier Habitat aura donné son accord pour occuper son terrain.

La commune s'est engagée sur un devis de 2 065.56 € HT pour le raccordement électrique. Des travaux supplémentaires devant être réalisés, il est nécessaire de s'informer si la commune devra supporter ces frais. La question sera posée à ERDF.

Achat de matériel

Après délibération, et vu l'urgence de remplacer le matériel très ancien, le Conseil Municipal décide d'acheter :

- un aspirateur pour le centre socio-culturel au prix de 342 € TTC
- un lave-vaisselle pour la cantine au prix de 2 469 € TTC
- une pompe pour la station de relevage au prix de 5 510 € HT

Soit une somme de 5 510 € qui sera prélevée sur les dépenses imprévues de fonctionnement du budget principal pour alimenter le budget annexe d'assainissement et une somme de 2 811 € qui sera prélevée sur les dépenses imprévues d'investissement du budget principal pour virer sur le programme d'investissement d'acquisition de matériel.

Travaux toiture église

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise Bardot pour les travaux de réparation de la toiture de l'église

Le coût des travaux s'élève à 7 454,24 € HT

Le Conseil Municipal sollicite les aides financières de la DRAC dans le cadre du strict entretien et du Conseil Général de l'Allier dans le cadre des travaux sur monuments historiques. Il précise qu'il n'y a pas d'autres cofinanceurs éventuels pour ce projet.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre les dossiers correspondants.

Ces travaux seront financés sur le budget 2013.

Remplacement de Fabienne Védrine dans les différentes commissions

Madame Yvette Méritet est nommée à la commission de la cantine scolaire.

Madame Laetitia Lamartine est nommée au conseil d'administration du syndicat du collège en qualité de suppléante.

Madame Isabelle Sourieux est nommée au syndicat intercommunal du RPI en qualité de suppléante.

Madame Marcelle Tourret est nommée à la commission culturelle.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur Bompard, député du Vaucluse, Maire d'Orange relatif à son opposition au projet de loi sur le mariage des homosexuels. Il informe qu'une pétition à destination des élus est disponible sur internet.

Deux battues administratives aux pigeons ont eu lieu pendant l'été, le 21 juillet et le 26 août. Au total, 106 pigeons ont été tués.

La dissolution du SIVU centre de secours a été entérinée par le comité syndical du SIVU. La convention entre la commune du Montet et le SDISS pourra être signée lorsque Monsieur le Préfet aura signé l'arrêté de dissolution.

La commande de tulipes a été passée pour le fleurissement d'automne, suivra la commande de pensées auprès de la fleuriste du Montet. Des rosiers seront mis à la place des bambous rue du Faubourg Saint-Pourçain. Melle Granseigne réalise une étude comparative du coût du fleurissement par année.

La construction du mini-stade est en attente pour des raisons administratives. Melle Granseigne pense qu'il faudrait envisager d'éclairer le passage qui mène à ce mini-stade.

La pêche de l'étang du Hazard qui n'a pu avoir lieu l'année dernière en raison de la sécheresse est prévue pour le 10 novembre prochain.

Les observations formulées lors de la réception des travaux de la rue du four et de la rue de la Poste n'ont apparemment pas été toutes mises en œuvre. Il est nécessaire de revoir en détail ce qui a été fait et ce qui ne l'a pas été.

La prochaine réunion aura lieu le 25 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.